

<b>Nom de l'école :</b>	École institutionnelle du Méandre
<b>Nom de la direction responsable du dossier :</b>	Nancy Bourdelais
<b>Nom du coordonnateur du dossier :</b>	Véronique Cardinale-Morissette
<b>Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :</b>	<p>Dominique Ricard, T.E.S.          Geneviève Gauthier, titulaire          Geneviève Brouillet, titulaire          Roxane Devault, titulaire          Vénessa Drapeau, titulaire          Julie Larose, titulaire          Francis Philibert, enseignant d'éducation physique          Julie Trépanier, technicienne SDG</p>
<b>Particularités de l'école :</b> <i>(nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)</i>	271 élèves
<b>Valeur (s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire</b>	École SCP (Respect, Réussite, Responsabilité)
<b>Date d'élaboration du plan de lutte :</b>	26 septembre 2020

## 1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2020-2021
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	Assemblée générale Comité SCP Sondage
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	Février 2018
Nombre de situations de <b>violence</b> compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	12
Nombre de situations <b>d'intimidation</b> compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	2
Facteurs de risque de l'école :	Milieu défavorisé. Plusieurs besoins sur le plan socio-affectif.
Facteurs de protection de l'école :	Programme SCP (soutien au comportement positif), ateliers sur l'intimidation, partenaires.

Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire.	2020-2021
Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation.	Mettre en place un système de dénonciation (boîte au bureau T.E.S.). Ajout d'informations sur l'intimidation dans le journal (pour les parents). Mettre en place les capsules sur l'intimidation/cyber intimidation.

**2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE**

<b>Mesures universelles de prévention mises en place :</b>	2020-2021	Qui s'en occupe	Calendrier
	Animation sur les critères d'intimidation	T.E.S école	Mars 2021
Animation sur la cyber intimidation	T.E.S. école	Février et mars 2021	
Animation sur le trouble du spectre de l'autisme	T.E.S école	Avril 2021	
Lecture de livres sur les différences	Enseignant	Tout au long de l'année	
Atelier sur le civisme (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année)	T.E.S. école	Décembre 2021	
Plans de leçon SCP	Enseignant	Septembre 2020 et janvier 2021	

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Mesures de collaboration prévues :	2020-2021	Qui s'en occupe	Calendrier
	Rencontre de parents (document SCP envoyé aux parents)	Direction	Septembre 2020
Journal de la lutte contre l'intimidation	Direction/T.E.S.	Septembre 2021	
Signature du <b>mode de vie</b> de l'école	Enseignant	Septembre 2020	
Capsule d'information sur l'intimidation	T.E.S.	Août 2021	

#### 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2020-2021	Qui s'en occupe	Calendrier
<b>Modalités prévues :</b>	Message écrit au bureau T.E.S.	T.E.S. école	Tout au long de l'année
	Animation dans les classes pour expliquer la dénonciation	T.E.S. école	Janvier 2021

## 5. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

2020-2021				
<b>Actions prévues : (Mesures éducatives)</b>	<p><b>Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S, enseignants, psychoéducateur, etc.) :</b></p> <p><b>Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation :</b></p>			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Victime</th> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Auteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier en lien avec la problématique vécue</li> <li>- Référence à l'externe au besoin</li> <li>- Rencontre T.E.S sur une base régulière (suivi)</li> <li>- Rencontre avec la direction</li> </ul> </td> <td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait de la situation</li> <li>- Contrat d'engagement</li> <li>- Atelier en lien avec la problématique</li> <li>- Rencontre avec les parents ou tuteurs</li> <li>- Rencontre avec la direction</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Victime	Auteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier en lien avec la problématique vécue</li> <li>- Référence à l'externe au besoin</li> <li>- Rencontre T.E.S sur une base régulière (suivi)</li> <li>- Rencontre avec la direction</li> </ul>
Victime	Auteur			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier en lien avec la problématique vécue</li> <li>- Référence à l'externe au besoin</li> <li>- Rencontre T.E.S sur une base régulière (suivi)</li> <li>- Rencontre avec la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait de la situation</li> <li>- Contrat d'engagement</li> <li>- Atelier en lien avec la problématique</li> <li>- Rencontre avec les parents ou tuteurs</li> <li>- Rencontre avec la direction</li> </ul>			

## 6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2020-2021	
<p><b>Mesures de confidentialité prévues :</b></p> <p>S'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés (enseignants, direction, T.E.S. et responsable du SDG) lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité.</p>	<p><b>Actions prévues :</b></p> <p>Rencontre avec les personnes concernées seulement.</p>

## 7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :	2020-2021		
	VICTIMES	AUTEURS	TÉMOINS (s'il y a lieu)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec T.E.S ou professionnels selon le besoin établi.</li> <li>- Cahier de communication après les événements.</li> <li>- Référence avec service externe s'il y a lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait pour un temps déterminé.</li> <li>- Rencontre avec T.E.S. ou professionnels selon le besoin établi.</li> <li>- Rencontre avec service externe s'il y a lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour sur la situation.</li> <li>- Système de reconnaissance pour la dénonciation.</li> </ul>

## 8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

Modalités prévues :	2020-2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec la direction</li> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Contrat d'engagement</li> <li>- Référence au policier jeunesse s'il y a lieu</li> <li>- Retrait du groupe au besoin</li> <li>- Accompagnement d'un adulte lors des périodes moins structurées au besoin.</li> </ul>



### 9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2020-2021

**Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).**

- Suivi T.E.S à tous les jours
- Feuille de suivi pour les auteurs
- Rencontre avec les témoins (leur permettre de discuter de la situation)

<b>Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :</b>	Le plan de lutte sera révisé par le comité en <b>janvier et évalué en mai.</b>
<b>Date d'approbation par le CE :</b>	12 mai 2021